



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Organisation internationale du travail : 90 ans de protection des travailleurs avec le soutien de la Suisse

Berne, 05.06.2009 - A l'occasion du 90e anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT), la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, et le directeur général de l'OIT Juan Somavia signeront à Genève, le 9 juin 2009, une déclaration d'intention destinée à renforcer la collaboration en matière de mise en oeuvre et de respect des droits des travailleurs dans les pays en développement.

Les consommateurs et les acteurs du commerce international sont de plus en plus exigeants quant au respect des droits des travailleurs. Les principes fondamentaux de l'OIT en ce domaine concernent la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants, l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de profession, la protection sociale et la sécurité du travail.

Dans le cadre de la coopération économique au développement, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a élaboré, conjointement avec l'OIT, un programme de concrétisation de ces principes au niveau des entreprises. La conseillère fédérale Doris Leuthard signera le 9 juin 2009, au siège de l'OIT à Genève, une déclaration d'intention ad hoc avec le directeur général de l'OIT Juan Somavia.

La collaboration OIT/SECO témoigne de la conviction que les entreprises des pays en développement sont capables de produire de manière concurrentielle tout en respectant les droits des travailleurs. Renforcer la protection des travailleurs permet souvent d'optimiser les processus et d'améliorer l'organisation du travail. L'application stricte de ce principe protège les travailleurs, rend les entreprises concurrentielles et donne aux PME de meilleurs atouts face à la concurrence internationale. Celles-ci sont donc mieux armées en temps de crise économique. Les activités prévues au titre de la période 2009-2012 sont budgétisées à hauteur de 7,2 millions de dollars. Les pays jugés prioritaires sont les suivants : Indonésie, Vietnam, Afrique du Sud, Ghana, Colombie, Inde et Chine.

Un programme (Better Work) vise à améliorer la coopération entre les exportateurs et les acheteurs internationaux du secteur textile, un autre (Sustaining Competitive and Responsible Enterprises SCORE) est axé sur les PME et les entreprises de sous-traitance.

La collaboration OIT/SECO poursuit donc symboliquement les efforts déployés ces 90 dernières années pour protéger les travailleurs actifs dans le commerce international. Dans le cadre de la conférence annuelle de l'OIT aura lieu le vernissage d'une exposition de photos sur le thème des bonnes relations entre l'OIT, la Suisse et la Genève internationale.

Renseignements:

Hans-Peter Egler, SECO, Coopération et développement économiques, chef du secteur Promotion commerciale, tél. +41 (0)79 407 84 67

Jean-Jacques Elmiger, SECO, chef du secteur Affaires internationales du travail, tél. +41 (0)79 593 70 54

Editeur:

Département fédéral de l'économie
Internet: <http://www.dfe.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

